## La Gazette, 19 novembre 2012

## Sénat

## Après les états généraux, deux textes pour revaloriser les élus

Du concret après les préoccupations exprimées lors des Etats généraux de la démocratie territoriale: c'est l'objectif de deux propositions de loi cosignées par les sénateurs
Jacqueline Gourault (UDI-UC) et Jean-Pierre
Sueur (PS). Pour s'acciliter l'exercice, par les
élus locaux, de leur mandata , d'abord, l'indernité allouée au maire serait fixée d'office au
taux maximal pour les communes de moins
de 3500 habitants. «Soit 1178 euros pour les
municipalités de moins de 1000 habitants. Une
petite dépense pour les communes. Les tâches
des maires y sont très lourdes; ce n'est que justice», insiste Jean-Pierre Sueur.

Réguler les normes

Le texte propose également de ne pas prendre en compte, pour le versement d'une prestation sociale sous conditions de ne ressources, la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fontcion. Et d'instaurer pour la formation des élus un plancher de 3% du montant global des indemnités à insi qu'un report des sommes non dépensées.

L'autre proposition de loi vise à créer une haute autorité pour le contrôle et la régulation des normes applicables aux collectivités, dont les

